le clergé, il suffira de citer ce qui s'est passé, il y a peu de jours, à Fulda. Un prêtre de cette ville nommé Weber, condamné à quelques semaines de réclusion simple, pour délit prévu par les mêmes lois, devait sortir de prison. Le Casino catholique, à la tête duquel se trouvent le haut bourgmestre, le directeur du collége et plusieurs employés supérieurs de l'Etat et de la commune, avait organisé une manifestation des plus complètes, qui se porta en procession devant le palais du tribunal. A peine le prêtre parut-il sur le seuil de la porte qu'un immense cri s'éleva : *A bas la Prusse!* Malgré la police, le prêtre fut enlevé et porté en triomphe jusque chez lui, au milieu d'une pluie de fleurs, escorté par une procession d'hommes endimanchés, et de jeunes filles vêtues de blanc. Arrivé à son domicile, M. Weber harangua la foule qui accueillit ses paroles par de nouveaux cris de : *A bas Bismark! A bas la Prusse!* De nombreuses arrestations ont été faites depuis.

DE SAINT CHÉRON.

LETTRES DE VERSAILLES

(Correspondances particulières du *Journal de Roubaix*)

(On verra que les appréciations de nos correspondants diffèrent des nôtres; afin que le lecteur puisse mieux juger la situation en connaissance de cause, nous donnons néanmoins leurs lettres, qui offrent d'ailleurs un vif intérêt.

Versailles, 16 mai 1874.

C'est aujourd'hui la séance décisive.

Hier, je vous avais annoncé que la bataille aurait lieu seulement lundi ; ce matin, on croyait encore que l'armistice conclu hier ne serait pas interrompu. A deux heures et demie, tout a subitement changé.

Disons d'abord que M. de Broglie s'est rendu au sein de la commission des Trente pour lui exposer ses vues sur la question de priorité. Tout en déclarant qu'il considérait la loi municipale comme des plus urgentes, le ministre de l'Intérieur a insisté pour que la loi électorale politique fut discutée la première.

Instruits, ce ces dispositions plusieurs membres de la droite se sont rendus auprès de M. de Broglie pour lui signaler les dangers que pouvait entraîner une résolution trop arrêtée de contre carrer les vues de l'extrême droite. Puisque le président de la commission des Trente se propose de demander au nom de ses collègues que la discussion de la loi électorale soit fixée à mercredi, laissez-nous, disaient les membres de l'extrême droite, laissez-nous intervenir dans le débat, ou bien si vous croyez devoir appuyer M. Batbie et combattre la priorité de la loi municipale abstenez-vous, de poser la question de confiance.

Il faut à tout prix que la question de cabinet ne soit pas posée. Agir autrement, ce serait vous exposer à un échec. Vous aurez en effet contre vous quarante membres de l'extrême droite complétement décidés à voter la priorité de la loi municipale.

Tels étaient les conseils, disons plus, telles étaient les supplications que plusieurs membres de l'extrême droite adressaient, au nom de leurs collègues, au vice-président du Conseil.

Peut-on dire après cela que nos amis ont voulu tendre un piège au ministère et que pour renverser le gouvernement ils ont eu recours à des intrigues sans nom.

Ne sont-ils pas restés fidèles au contraire à ces vieilles traditions de franchise et de loyauté qui caractérisent à un si haut degré le parti royaliste ?

N'ont-ils pas usé de tous les ménagements qu'une situation pareille comportait et ne sont-ils même pas allés au delà de ce que réclame le patriotisme le plus exigeant?

Eh bien! tous ces conseils, tous ces ménagements toutes ces adjurations, M. de Broglie a tout repoussé. Voyons un peu, en effet, ce qui s'est passé.

Aussitôt que la séance est ouverte, M. Batbie monte à la tribune pour demander la priorité en faveur de la loi électorale; un député du Nord, M. Théry combat cette proposition et réclame la priorité pour la loi municipale M. Raudot appuie M. Théry et déclare avec cette bonhommie dont ne se départ jamais l'honorable député de l'Yonne qu'une question aussi secondaire ne doit pas soulever un incident ministériel. On applaudit à droite, puis, nous voyons M. de Broglie se diriger vers la tribune. Que va dire le ministre de l'intérieur? Va-t-il tenir compte des observations si judicieuses, si courtoises qui lui ont été faites avant la séance par les membres de l'extrême droite. Non, hélas! M. de Broglie maintenant ses vues sur la priorité de la loi électorale laisse prévoir qu'il posera la question de confiance. C'est alors que M. Lucien Brun croit devoir intervenir.

Il prend la parole, et dans un langage où percent à la fois l'urbanité la plus exquise et le désir le plus vif de préserver le ministère du péril vers lequel il court, l'honorable député de l'Ain déclare, au nom de ses collègues, que si la droite et l'extrême droite maintiennent leur manière de voir, le cabinet ne doit pas faire de cette question une question de confiance.

Etait-il possible d'être plus accommodant, plus conciliant, et d'offrir de meilleure grâce une planche de salut au cabinet.

Eh bien, M. de Broglie n'a pas tenu compte de cette deuxième adjuration, il s'est jeté tête baissée dans l'impasse d'où l'extrême droite voulait le retirer.

Le ministre de l'intérieur est remonté à la tribune et a maintenu la question de confiance, puis on a procédé au vote. Après deux épreuves douteuses, 384 voix contre 317 ont voté la priorité de la loi municipale. C'est par conséquent une majorité de 64 voix qui s'est prononcée contre le ministère.

Maintenant que le vice-président du Conseil est tombé, et, disons-le hautement, tombé par sa faute, qu'on nous permette de nous étonner qu'un parlementaire aussi correct ait cru devoir déroger en cette occasion aux traditions les plus en honneur chez le parti doctrinaire. Aujourd'hui, par un contraste étrange, c'est l'extrême droite qui s'est montrée véritablement parlementaire en refusant de faire d'une question d'ordre du jour une question de cabinet, attitude des plus dignes d'éloges du reste ; car où en serions-nous si, à propos de chaque loi, le premier ministre pouvait poser la question de portefeuille. C'est là un abus contre lequel il était impossible de ne pas protester. Il faut bien se rappeler en effet qu'après tout l'Assemblée est souveraine et qu'elle ne saurait abdiquer ses droits sans aller au devant de la dissolution et du discrédit. Un corps délibérant qui n'agit plus par lui-même et qui, sur toutes les questions, se conforme au mot d'ordre d'un ministre, non-seulement compromet sa dignité, mais son existence même.

M. de Broglie a eu le tort d'oublier ces principes élémentaires du parlementarisme et de s'attirer par là même un échec que l'extrême droite a tout fait pour lui éviter et dont elle n'encoure pas, comme vous le savez, la responsabilité.

A. Z.

Versailles, 16 mai

A 4 heures moins 1/4, la vérification était terminée, et les chiffres proclamés donnaient contre le ministère une majorité de 64 voix due à la coalition de l'extrême droite, des bonapartistes et de toutes les gauches. C'est là un résultat profondément triste, et tous les conservateurs de notre pays apprendront avec douleur que des députés légitimistes se sont unis aux bonapartistes responsables de l'invasion étrangère, et de ses malheurs, aux radicaux responsables de la Commune, de ses désastres et de ses crimes.

Les efforts tentés par M. Ernoul, par M. Merveilleux Duvigneaux, par M. de Sugny, par M. de Kerdrel et plusieurs autres membres du bureau des Réservoirs ont été inutiles et l'on sentait parfaitement chez les opposants la volonté bien arrêtée de renverser le ministère si cela était possible.

Cela était possible, malheureusement, l'événement l'a prouvé, et la situation dans laquelle il place l'Assemblée et le pays est des plus critiques.

Est-ce à dire qu'il faille désespérer et croire tout perdu? Je ne le pense pas; les 317 membres qui ont voté pour le ministère forment un tout compacte et homogène qui, en agissant avec sagesse et résolution, doit avoir raison de la majorité hybride qui l'a vaincu aujourd'hui. Les conservateurs doivent aujourd'hui plus que jamais se serrer les uns contre les autres et lutter courageusement en se ralliant autour du maréchal.

Les députés des différents groupes se réunissent en ce moment pour aviser; je vous écrirai demain pour vous tenir au courant.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET

Séance du samedi 16 mai 1874.

La séance est ouverte à deux heures un quart.

Le procès-verbal de la précédente séance, lu par un des secrétaires, est adopté sans contestation.

M. LE PRÉSIDENT annonce la mort de M. Perrot et la démission de M. Dupuy, de la Drôme.

Un certain tumulte suit ces deux nouvelles.

Quand le silence s'est rétabli, M. Batbie demande la parole et monte à la tribune.

M. BATBIE demande la mise à l'ordre du jour de la loi électorale. Comme justification de sa demande, l'orateur trouve que cette loi est assez importante pour mériter d'être mise à l'ordre du jour.

M. BATBIE descend de la tribune au milieu d'un tumulte indescriptible.

M. THÉRY lui succède.

En quelques mots, cet honorable membre de la droite demande, au nom de ses collègues de l'extrême droite, que la loi électorale municipale ait la priorité.

Quelques députés crient : « *Aux voix* ! »

A ce moment. M. Raudot gravit la tribune.

Après avoir dit qu'il est faux qu'on ait fait de la mise à l'ordre du jour de la loi municipale une question de cabinet, l'orateur se demande si le pays gagnerait beaucoup à un changement de ministère.

Selon l'honorable M. Raudot, il y aurait un moyen de tout arranger.

Voix nombreuses. — Voyons!

M. RAUDOT poursuit en disant qu'à la seconde lecture de la loi électorale, il présentera un amendement relatif à la loi municipale.

Cette façon, pour le moins originale et fantaisiste, de concilier tout, excite un rire universel.

M. Raudot descend de la tribune, où il est remplacé par M. de Broglie, qui vient soutenir M. Batbie et demander la prochaine mise à l'ordre du jour de la loi électorale politique.

D'après M. le vice-président du conseil, il y a urgence pour cette dernière, et, si le gouvernement y tient beaucoup, il ne faudrait pas croire pour cela qu'il repousse la loi électorale municipale. Au contraire, et le gouvernement désire que cette loi soit mise immédiatement après la première à l'ordre du jour.

L'honorable vice-président du conseil termine en disant qu'il s'en rapporte à l'Assemblée.

M. Lucien Brun déclare que lui et ses amis voteront contre la priorité de la loi électorale politique, sans que ce vote doive impliquer une marque de défiance à l'égard du gouvernement.

M. le duc de Broglie pose formellement la question de confiance.

M. le président consulte l'Assemblée sur la priorité du projet de loi électorale politique.

Une première épreuve est déclarée douteuse.

Une seconde donne aussi un résultat douteux.

Il est, en conséquence, procédé à un scrutin.

M. le duc de Broglie et les autres ministres quittent l'enceinte parlementaire pendant le dépouillement, qui dure très longtemps.

La priorité de la loi électorale politique est rejetée par 384 voix contre 317.

A la rentrée des ministres dans la salle des séances, M. Charreyron demande que la suite de la discussion soit renvoyée à lundi. Il dit que la question de l'ordre du jour est secondaire; la question principale est de savoir si l'Assemblée veut organiser les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon.

M. Rampont dit : Nous avons voté contre le ministère, parce que c'est un ministère de parti. Nous n'avons pas voulu voter contre le maréchal de Mac Mahon.

L'Assemblée remet à mardi la fixation de l'ordre du jour et s'ajourne à lundi.

Voici les noms des présidents et secrétaires élus pour les commissions mensuelles :

1er bureau. — M. Valazé, président ; M. Duvergier de Hauranne, secrétaire.

2e bureau. — M. Batbie, président ; M. Faille, secrétaire.

3e bureau. — M. de Talhouët, président ; M. Pagès-Duport, secrétaire.

4e bureau. — M. Bocher, président ; M. Savary, secrétaire.

5e bureau. — M. Pothuau, président ; M. Blin de Bourdon, secrétaire.

6e bureau. — M. Clapier, président ; M. le duc d'Uzès, secrétaire.

7e bureau. — M. Benoist-d'Azy, président ; M. le duc de Saint-Germain, secrétaire.

8e bureau. — M. de Kerdrel, président ; M. Lestourgie, secrétaire.

9e bureau. — M. Rameau, président ; M. Dupouy, secrétaire.

10e bureau. — M. d'Audiffret-Pasquier, président ; M. Vandier, secrétaire.

11e bureau. — M. de Bondy, président ; Grange, secrétaire.

12e bureau. — M. Baze, président ; M. Colombet, secrétaire.

13e bureau. — M. de Mortemart, président ; M. Caron, secrétaire.

14e bureau. — M. Krantz, président ; Rouvier, secrétaire.

15e bureau. — M. Lacaze, président ; M. Amédée Lefèvre-Pontalis, secrétaire.

Un des députés présents à la cérémonie religieuse qui a eu lieu à Versailles pour appeler les bénédictions de Dieu sur les travaux de l'Assemblée nationale, signale à l'*Union* un fait regrettable :

« On a remarqué que les ministres se sont tous abstenus d'assister aux prières annoncées pour aujourd'hui, à l'effet d'obtenir les lumières du Saint-Esprit sur les travaux de l'Assemblée nationale.

» Le cabinet n'était représenté que par deux sous-secrétaires d'Etat.

» Le banc réservé pour la maison de M. le président de la République était également vide. »

Le *Nouvelliste* dit qu'à une soirée donnée mardi chez le prince Napoléon, on remarquait un journaliste appartenant à un grand journal radical de Paris.

On lit dans l'*Indépendance bretonne*, journal royaliste :

« Nous apprenons que M. le comte de Chambord, dont l'arrivée à Versailles était fixée au 15 de ce mois, aurait renoncé à son voyage. Cette dernière résolution serait motivée par des circonstances que nous ne croyons pas devoir faire connaître.

» Nos informations sont sûres et précises. Nous pouvons ajouter que M. le comte de Chambord envisage la situation avec une modération qui devrait être imitée par certains amis plus zélés que sages. »

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

CHARBONS. — On écrit de Lille à la *Houille* :

« Il y a encore beaucoup d'hésitation sur le marché, néanmoins on paraît disposé à traiter un peu plus d'affaires.

» On peut encore acheter couramment aujourd'hui aux prix suivants : le gras de 17 à 20 fr., suivant qualités et quantités; le maigre de 15 à 17 fr. Quelques Compagnies cependant demandent encore 18 fr., mais à ce prix les affaires doivent être bien difficiles.

» Quelques Compagnies ont, me dit-on, vendu une partie de leur production ; on m'en cite une des plus importantes du Pas-de-Calais qui, en un seul jour, a aliéné sa production jusqu'à la fin de l'année, à 100,000 hectolitres près. Je ne vous transmets toutefois cette nouvelle que sous réserve.

» C'est encore une Compagnie du Pas-de-Calais qui, pendant une séance du conseil d'administration, a vendu ses gras à 16 fr. ; mais ce prix, qui constituait une baisse considérable, a été bientôt abandonné et on en est revenu au cours de 18 fr. pour des quantités importantes.

» Quoi qu'il en soit, on ne saurait dire que les affaires sont actives; les détenteurs résistent le plus possible à la baisse et ils expriment hautement l'espoir que la reprise est imminente; les acheteurs ne partagent pas complétement cette conviction; mais ils ont moins de répugnance à opérer aujourd'hui, et il est probable que la baisse la plus minime sur les cours du jour entraînerait la conclusion de marchés considérables.

L'extraction a été réduite dans la plupart de nos charbonnages, mais on profite de ce temps d'arrêt pour étendre les travaux préparatoires, et augmenter par tous les moyens possibles les éléments de production.

» Anzin, Lens, Marles, Liévin creusent de nouveaux puits; Carvin approfondit ses fosses actuelles afin d'exploiter dans de meilleures conditions.

» Les charbonnages du Pas-de-Calais profitent du mouvement d'émigration qui se produit en Belgique pour recruter des bras dans les bassins belges. Les uns n'ont d'autre but que de compléter leur personnel, les autres veulent remplacer par des bras expérimentés les travailleurs novices qu'ils ont dû accepter au moment de la crise, et qui, étant du pays, y resteront et trouveront facilement à s'occuper sur place dans d'autres branches d'industrie ; ils reviendront comme appoint aux mines dans les périodes de grande activité.

» Généralement on accorde 600 francs de prime pour déplacement, cette dépense est rapidement récupérée par les rendements supérieurs que procurent des ouvriers habiles.

» On ne saurait donc trop profiter de l'occasion exceptionnelle qui se présente aujourd'hui aux charbonnages, d'autant plus que beaucoup de Compagnies houillères auront bientôt des logements disponibles. Il y a là un sacrifice à faire, mais la compensation est certaine, le jour où les industries et surtout la métallurgie auront retrouvé leur activité d'il y a deux ans. La consommation est suspendue en ce moment, mais les sources n'en sont pas taries; les charbonnages souffrent d'une crise qui frappe toutes les branches de la production; la crise disparue, ils retrouveront pour la houille un écoulement plus facile encore qu'autrefois. Alors la production, loin d'être excessive, sera de nouveau insuffisante.

» Il n'est pas un progrès qui ne tende à augmenter la consommation de la houille. Il y a plus de mille kilomètres de chemins de fer concédés et non encore construits dans les quatre départements du Nord-Est. J'apprends encore qu'on autorise l'étude d'une ligne de Reims à Hirson.

» La constructions de toutes ces voies ferrées exigera des quantités énormes de houille, de même pour le matériel, l'exploitation crée encore une nouvelle demande pour l'alimentation des machines, sans parler de la facilité et du bon marché des transports, qui mettent à la portée d'une foule de consommateurs nouveaux une marchandise dont ils ignoraient presque l'usage.

» Le nouveau réseau des chemins de fer dans le nord de la France est combiné de façon à servir avant tout les intérêts des houillères, qu'il va mettre en communication directe avec les centres industriels si considérables de la région du Nord. Nous citons au hasard Lens à Armentières, Tourcoing à Somain, Valenciennes au Cateau et cette dernière ligne se poursuivra même jusqu'à Reims. Qui sait si dans des circonstances spéciales, l'industrie lainière de cette ville n'achètera pas ses charbons dans le Nord et le Pas-de-Calais?

» De quelque côté donc que l'on envisage la question, on est obligé de conclure à une consommation croissante de la houille. Les compagnies agiront donc sagement en se préparant longtemps à l'avance à subvenir aux besoins du public. On évitera ainsi des crises, c'est-à-dire des mécontements, et les producteurs n'auront pas plus à se plaindre que les consommateurs. — C. D. »

ÉTRANGER

— Les nouvelles qui nous parviennent aujourd'hui de l'Espagne sont favorables aux armes carlistes. La prétendue victoire du brigadier Cirlot sur les troupes de don Alphonse, victoire que nous avions révoquée en doute dès le début, paraît être changée en une sanglante défaite.

Le représentant militaire de don Carlos, à Londres, a reçu à ce sujet, de Prats-de Llusanes, à la date du 10 mai, le télégramme suivant, publié par le *Times* :

« Le prince Alphonse a remporté une grande victoire sur les colonnes républicaines des généraux Mendivil et Moreno. Le lieu de l'action était la route de Caserras. Les pertes des républicains s'élèvent à 300 prisonniers et à 350 tués et blessés environ. Le prince est à Berga avec 7,500 hommes et 8 canons. Le brigadier Cirlot fait une résistance déterminée. »

Un télégramme de Barcelone porte que le brigadier Cirlot est rentré le 12 dans cette ville avec 80 blessés. 29 ont été laissés à Prats-de Llusanes.

Dans le Nord, les carlistes se maintiennent toujours aux environs de Bilbao. Un télégramme de cette ville annonce même que la population craint un nouveau blocus. La garnison est actuellement de 10,000 hommes. De nouvelles redoutes ont été construites par le général Moralès, principalement sur la droite du Nervion. Sur la rive gauche, les troupes ont chaque jour des escarmouches avec les carlistes.

Le général Concha a quitté Bilbao le 13, après avoir reçu probablement l'argent et les provisions qu'il avait demandé. Il a passé la nuit du 13 au 14 à Balmaseda. Son plan paraît être d'attaquer l'armée carliste du côté de Saint-Sébastien et d'envoyer en même temps un corps de troupes vers Leodio et un autre dans la direction de l'Ebre. Dans la journée du 13, de forts détachements de troupes ont débarqué à Saint-Sébastien, ville bloquée par les carlistes.

A Madrid fonctionne enfin un nouveau ministère.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

On sait que le ministre de l'agriculture et du commerce avait envoyé à tous les préfets une circulaire pour les inviter à consulter les chambres de commerce sur le projet du tunel sous-marin entre la France et l'Angleterre. D'après les termes mêmes de cette circulaire, cette communication était tout officieuse et ne préjugeait en rien la question. Les réponses des chambres de commerce sont aujourd'hui parvenues au ministère : la plupart de ces assemblées font des vœux en faveur du projet, qui serait des plus favorables au commerce.

M. Bordoduc, vicaire de la paroisse Saint-Jacques à Douai, est nommé curé de Maretz, près Busigny.

On lit dans la *Semaine religieuse* :

L'ordre des cérémonies religieuses qui auront lieu le 21 juin et l'itinéraire de la procession ont subi quelques modifications, surtout au sujet du point de départ et du point d'arrivée du cortége. Voici les dispositions que l'ordonnateur des cérémonies a soumises à Son Eminence le Cardinal au moment où Elle arrivait de Rome et qui ont reçu sa haute approbation.

Le cortége partira de Notre-Dame de la Treille le Dimanche 21 juin, dans l'après-midi. Il suivra la rue des Prêtres, la place du Théâtre, les rues de Paris et du Molinel, le boulevard de la Liberté et la Place de la Nouvelle Préfecture; il reprendra le boulevard de la Liberté et suivra la rue Nationale, la Grande-Place, la rue Equermoise, la rue Royale, la rue Négrier, la rue Saint-Pierre, et enfin la rue de la Monnaie, par où il rentrera, vers le soir, à Notre Dame de la Treille.

L'exiguité du nouvel édifice et la longueur du parcours de la procession ne permettent pas qu'il y ait, le matin, un office pontifical ; l'enclos de la basilique sera interdit à tous ceux qui ne feront pas partie du cortége, quelques heures avant le départ et quelque temps après le retour.

La cérémonie principale aura lieu sur la place de la Nouvelle-Préfecture. C'est là, sur une immense estrade, que la Statue miraculeuse de Notre-Dame de la Treille recevra la Couronne, qui lui est offerte par le Souverain-Pontife. Mgr Mermillod, évêque d'Hébron, qui aura prêché un triduum dans la basilique, prendra de nouveau la parole à l'occasion de cette cérémonie.

Deux et peut-être trois Cardinaux assisteront à la procession, ainsi qu'un grand nombre d'Evêques. Elle sera aussi honorée de la présence de Madame la Maréchale de Mac-Mahon, qui a voulu, comme nous l'avons déjà annoncé, offrir le manteau que la Patronne de Lille portera pendant la cérémonie.

On a ajouté le tir au canon au programme des fêtes de Lille. Ce tir est indiqué pour la journée du 16 mars.

---

rez-de-chaussée, dans le corridor, les enfants qui se précipitaient vers la cour en criant de leurs voix joyeuses :

— Les voilà ! les voilà ! c'est mademoiselle Delphine et le capitaine Lambert !

— Mon père!... ma sœur!... fit Mme Labarthe, je les attendais... vous permettez, n'est-ce pas?

Et, vivement, elle sortit.

La veuve de Jean Michaud restait seule avec le notaire.

Il fit un mouvement pour suivre sa femme.

Mais lui barrant tout à coup le passage :

— Une dernière question! dit Madeleine.

— Parlez, fit-il.

— Ce Gandoin, vous ne l'avez pas revu?

— Non.

— Il ne s'est pas retrouvé en rapport avec vous... Vous ne lui avez jamais écrit ?

— Jamais.

Si Madeleine avait conservé quelques doutes, ils se seraient aussitôt évanouis. Ce mensonge n'était-il pas le plus flagrant des aveux ?

La lettre à elle adressée par le notaire se trouvait sur la table. A côté de la lettre l'enveloppe.

Madeleine l'indiquant du doigt :

— C'est bien votre écriture, cela ?

— Oui, reconnut-il.

— Et cela ? s'écria-t-elle en lui mettant inopinément sous les yeux l'autre enveloppe, l'enveloppe aux cinq cachets rouges.

Plus rouge encore devint le notaire. Il recula, terrifié, sous le regard vengeur de Madeleine.

— Ah!... conclut-elle avec un accent de triomphe, ah!... vous demandiez une preuve!... Eh bien, la voilà!... L'autre... c'est vous !

XXV. — LE VOYAGEUR DU N° 3.

Chez un homme de la force et du tempérament de Labarthe, l'indignation, la colère devait être prompte et terrible.

Il s'avança menaçant vers Madeleine, et d'une voix précipitée, saccadée, mais cependant contenue :

— Malheureuse ! lui dit-il, qu'osez-vous prétendre ! Quand je lui aurais envoyé de l'argent... Après ! je suis son notaire... Est-ce que je vous dois compte des secrets de mes clients ? Apparences mensongères que tout cela ! Vous rêvez encore ! Folie ! mais réfléchissez... Dans cette demeure ! Louise ! ma femme ! Vous voulez donc la tuer ! Elle en mourrait de honte ?

Puis, comme déjà la porte se rouvrait :

— Oh ! taisez vous !... Silence !

Madeleine, à son tour, restait stupéfaite. N'y avait-il pas quelque chose de sincère dans le désordre même de cette explication rapide? Si c'était là le cri de l'innocence outragée !

Cependant, Delphine était entrée, vive et riante.

— Bonjour, Monsieur mon beau-frère ! dit-elle en se jetant au cou de Labarthe, qui avait repris sa dignité habituelle.

La jeune fille ne remarqua donc rien, distraite d'ailleurs par la vue de la mère de celui qu'elle aimait.

— Eh ! c'est maman Madeleine ! s'écria-t-elle, en courant aussi l'embrasser.

(A suivre)